

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

- Régime :  DP4 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)  
**Un seul choix possible**  DP5 (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)  
 Interne (validé par la Vie scolaire)  
 Externe (possibilité de manger un jour par semaine, veuillez vous renseigner auprès de l'intendance)

A REMPLIR

OBLIGATOIREMENT 

**RESPONSABLE QUI PAIE LES FACTURES**  
**UNE SEULE PERSONNE** en cohérence avec le dossier d'inscription

**Inscrire ci-dessous le nom de la personne qui paie la cantine, l'internat, les voyages scolaires et joindre le RIB de cette personne, noter le nom et le prénom de l'élève au dos**

Nom et prénom : .....

Lien avec l'élève :  père  mère  autre : .....

**IMPORTANT : Incrire l'adresse mail du destinataire des factures (avis des sommes à payer - ASAP), elles sont envoyées par l'expéditeur « opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr », veuillez à consulter votre messagerie :**

**ATTENTION :** à compter de la rentrée 2024, une demande de bourse devra être déposée chaque année. **Date limite : 17/10/2024**

**PAIEMENT DES BOURSES**  
**A remplir par le parent qui fait la demande de bourses**

**Joindre le RIB au nom de cette personne, écrire le nom et prénom de l'élève au dos\***

Nom et prénom : .....

Lien avec l'élève :  père  mère  autre : .....

*Les bourses sont automatiquement déduites des frais scolaires sauf demande écrite de votre part.*

Le responsable qui paie les factures et l'élève certifient avoir pris connaissance et s'engagent à respecter :

- ✓ **le règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement (S.R.H)** disponible à l'adresse suivante : <https://www.lycee-valognes.fr/vie-scolaire/restauration/> ou format papier à retirer à l'intendance
- ✓ **le règlement intérieur de l'internat pour les internes** à l'adresse suivante <https://www.lycee-valognes.fr/vie-scolaire/internat/> ou format papier à retirer à l'intendance.

Date : ...../...../.....

Signature du responsable qui paie les factures

Signature de l'élève

--	--

**Informations à conserver :**

Attention, un changement de régime ne peut avoir lieu qu'à chaque début de trimestre (1<sup>er</sup> trimestre : de septembre à décembre / 2<sup>ème</sup> trimestre : de janvier à mars / 3<sup>ème</sup> trimestre : d'avril à juillet) ou pour une raison majeure dûment justifiée.

Pour cela, la demande doit être adressée à l'intendance en utilisant le formulaire disponible sur le site internet du lycée aux périodes suivantes :

- 15 premiers jours de septembre
- 15 derniers jours de décembre
- 15 derniers jours de mars.

Les factures sont transmises par mail au responsable qui paie les factures via le logiciel « **Opale** ».

\* Le **R.I.B** sera utilisé **uniquement** pour d'éventuels **remboursements** ou le **versement des bourses**, **il ne sera en aucun cas utilisé pour le prélèvement des factures** de cantine/internat.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par courrier, par téléphone 02.33.40.00.42 ou par courriel à [int.0500082t@ac-normandie.fr](mailto:int.0500082t@ac-normandie.fr).